

FAITS ET GESTES

DE

J. B. BLAMPOIX,

Soi-disant Evêque de Troyes,

OU

*Pièces justificatives de la Plai-
doirie de l'Avocat du Diable.*

A PARIS,

Chez tous les Marchands de Nouveautés.

Et se trouve à Troyes,

Chez { RABOTIN, rue des Bûchettes,
 { Et Madame ANGOT, rue Moyenne.

AN 9.

ATP
214

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Super aspidem et basiliscum ambulabis.
Pf. 90.

DEPUIS plusieurs mois, on voit de tems à autre paraître et circuler des pamphlets dont le citoyen Blampoix est l'objet. Il est assez évident que le but de leurs auteurs a été de signaler ce Prêtre factieux et caffard ; & de le mettre à nud, *ostendam gentibus nuditatem tuam* (1). S'il fût resté tranquille dans sa cure de Vandœuvre, s'il n'avait pas surpris l'autorité pour troubler des citoyens paisibles dans l'exercice de leur culte (2); s'il ne se fût pas rendu un objet de scandale aux yeux même des hommes les plus tolérans; s'il n'eût pas lâchement calomnié auprès des premières autorités ceux qui contestaient sa mission; s'il n'eût pas fait de sa sacristie le lieu de réunion d'hommes dans tous les tems contraires au gouvernement, et dangereux pour la tranquillité publique; enfin s'il avait seulement daigné croire en Dieu, il est probable qu'on eût continué de le laisser dans l'oubli et le mépris, nonobstant sa prétendue qualité d'Evêque dont il venait quelquefois faire parade dans Saint-Nizier.

Mais quand il a eu l'impertinence de s'annoncer



par-tout comme le Saint des Saints, le Pasteur légitime; qu'à force d'hypocrisie il est parvenu à faire croire à quelques-uns qu'il était un homme de bien, il paraît que ceux qui n'avaient pas oublié ses fredaines, ont jugé à propos de les mettre au grand jour.

Il est vrai de dire qu'on n'a pas pris la chose sur un ton très-sérieux, probablement parce qu'on se souvenait du proverbe à *tel Saint tel encens*; on a ramassé l'ignominie à pleines mains, et l'on en a couvert cet homme.

Il a bien fait voir qu'il était de ces gens trempés à froid; au lieu de rougir de honte, et de se cacher quelques jours pour faire au moins montre de pudeur, lui n'en a que plus hardiment levé la tête, et continuant dans Saint-Pierre ses cérémonies avec un certain air de vérité, il fixait avec un œil imperturbable les auteurs bien connus des pamphlets dont il était affublé, lesquels se trouvaient là par hazard, et il avait l'impertinence de les bénir en riconnant, de sorte que l'on était forcé de dire: Voilà le drôle le plus déhonté que l'on ait jamais vu.

Il fait plus, il se rend à Paris, et assiste à une réunion religieuse; il siège insolemment à côté d'hommes que l'on respecte pour leurs mœurs, quand même on ne partagerait pas leur opinion.

Il est donc tems enfin de déchirer le voile de

la plaisanterie, & de montrer les choses telles qu'elles sont. Et puisque d'ailleurs nous touchons au moment qui va effacer les nuances qui distinguent encore les Ecclésiastiques, relativement à quelques points de discipline et de théologie, et que bientôt la seule ligne de démarcation qui existera entr'eux, n'aura d'autre objet que de séparer les bons d'avec les mauvais Prêtres, il faut faire connaître au Gouvernement, et à tous les hommes qui administrent l'Eglise, que J. B. Blampoix est indigne de toute confiance.

Ceci est suffisant sans doute pour motiver la publication que l'on se permet aujourd'hui; les partisans de l'Evêque postiche vont-ils encore crier à la calomnie? Il est pour eux un moyen bien simple de nous couvrir de honte: qu'ils se transportent au Greffe; et qu'ils se fassent délivrer un acte qui atteste que ces pièces n'existent pas.

On demandera peut-être pourquoi cette procédure n'a pas été mise à fin: pourquoi? mais c'est à vous, Citoyen Blampoix, à nous le dire; car c'est ici votre secret et non le nôtre: vous savez mieux que personne comment vous vous y êtes pris pour cela, ce qu'il vous en a coûté pour lier la langue des subalternes; les démarches, les sollicitations, les menées qu'il a fallu mettre en usage pour appaiser l'Official; les calomnies, les persécutions, les trames qu'il a fallu ourdir

pour intimider & perdre les témoins (3) : convenez qu'il en coûte cher pour être un méchant homme.

Il faut bien prendre garde qu'un pamphlet, qu'un écrit anonyme n'est pas toujours un libelle : ce qui caractérise singulièrement un libelle, c'est la calomnie, et si les personnes qui ont sifflé le cher Evêque, n'ont pas signé leurs ouvrages, ce n'a pas été lâcheté de leur part, car elles les ont avoué hautement ; ainsi les voies judiciaires étaient ouvertes contre elles (4) : mais elles n'ont pas voulu salir leur nom en le mettant à côté de celui de J. B. Blampoix (5).

Quelques ames timorées pensent que la nomination de Blampoix a quelque caractère de légalité, et que sous ce rapport il a droit à quelques égards. Nous allons terminer cette note en disant comment il a été fait Evêque.

Les grands évènements sont souvent produits par de petites causes, témoin la guerre du triumvirat que suscita une femme dédaignée. Ce fut un petit tripotage de petite paroisse qui donna lieu à l'élection d'un Evêque.

Un vieux Prêtre, assez bon homme, mais fort idiot, nommé *Alléon*, desservait la petite paroisse de Saint-Nizier, laquelle était administrée (6) par deux tripotiers laïcs nommés *Dallemagne & Souillard*, et comme Grosjean en veut ordinairement remonter à son Curé, les

Marguilliers voulaient prêcher eux-mêmes, et commander en despotes le spirituel. *Dallemagne* interrompait quelquefois l'office pour monter en chaire. L'abbé *Alléon* ne vit de ressource à ce désordre que dans la nomination d'un Evêque.

Il en parla à l'un de ses confrères, lequel écrivit à Blampoix, qui dans ce tems-là plantait des choux à Vandœuvres. Ils convinrent de suivre pour l'élection le mode prescrit par un décret émané d'une assemblée d'Ecclésiastiques qui s'est tenue à Paris, et de former un Presbytère, lequel fut fait précipitamment : *Blampoix* présenta un projet de circulaire qui fut adopté. Le Presbytère était composé de dix membres (7)

La circulaire pastorale était adressée à tous les Curés, Vicaires, Desservants et fidèles catholiques, et *Blampoix* s'y était modestement placé comme candidat (8). L'élection devait se faire par les fidèles ; on leur dit de jeûner le premier Fructidor, & de nommer le deux.

D'après ce beau projet, tous les fidèles du Département devaient tenir une assemblée *prima-religieuse*, le 2 Fructidor de l'an 6, dans leurs paroisses respectives.

Les provocants avaient eu l'impertinence de leur dire dans la circulaire, qu'ils s'étaient concertés à cet effet avec l'administration du Département ; celle-ci leur donna un démenti par un

arrêté, et les assemblées n'ont point eu lieu.

Mais Alléon voulait bon-gré malgré faire un Evêque : il paraît que l'on suppléât ce petit défaut de formalité : toutefois il est certain qu'Alléon écrivit deux fois au Métropolitain pour l'engager à accélérer la nomination de Blampoix.

Blampoix partit pour Paris muni des suffrages D'UNE PARTIE DU PRESBYTÈRE, et non des fidèles qui devaient élire, et après un mois d'absence, il revint bien et duement crossé, mitré, etc.

Tous ces détails sont pris dans la pastorale du Presbytère, en date du 19 Messidor au VI, et dans la copie d'une lettre adressée par Alléon au Métropolitain ; cette copie est signée de lui-même (9).

Ainsi cet homme, ce Pontife qui devait être nommé *par tous*, (10) comme pour tous, doit son élection à une fraction d'une assemblée composée de dix membres en le comptant.

Ses plus zélés partisans ne peuvent nier ces faits attestés par eux-mêmes. Nous avons encore entre nos mains une pétition originale présentée au révérendissime J. B. Blampoix, par les habitants du local de Saint-Nizier qui lui demandent Alléon pour Curé, et qui lui disent pour raison : *Il a contribué plus que tout autre à vous faire Evêque.* Cette pétition est ornée de deux pages de signatures, au milieu desquelles on voit

briller celle de Souillard accompagnée de cette devise, *qui aime tous les Ministres d'autels* (11).

On n'est plus étonné à présent de lire dans le Mandement du Révérendissime ; *que sa mission a une source pure quoiqu'ignorée du vulgaire ; et qu'il n'a accepté cette place importante que parce qu'il sentait depuis long-tems qu'il y était appelé par Dieu même.*

En terminant nous devons lui rendre une justice, en convenant qu'il est encore moins effronté que son Presbytère ; et qu'il a au moins la pudeur de convenir de *ses faiblesses de l'humanité.* Ses acolytes qui sentent tout le poids d'un pareil aveu, affectent de croire, et publient que ce mandement n'est pas de lui, comme s'il était possible de se méprendre à ce ton mystique et caffard, à ce long chapelet de citations, enfilées sans discernement, à cet amphigouri d'arche mystérieuse qui est un port, à ces ténèbres, à cette lumière par lesquelles on est submergé, et surtout à ces doux délices qui ne se trouvent que dans le dictionnaire de Blampoix. Qui ne reconnaît à ces tournures, à ces expressions, le rédacteur du mandement du 17 Ventôse dernier, de la lettre adressée à l'Abbé Émé par les soi-disans Catholiques, et de la pastorale du Presbytère.

Blampoix est dans l'habitude de renier ses enfants : il le pourrait faire aujourd'hui, sans

que cela étonnât personne ; mais son silence devrait ce semble fermer la bouche à ses chers amis : cependant on ne veut pas se prévaloir de ces aveux ; et certes on n'en a que faire avec les dépositions que l'on va publier.

Ces dépositions font partie d'une information qui a eu lieu à l'extraordinaire contre J. B. Blampoix, sur plusieurs plaintes dont on reconnaîtra aisément l'objet, dans les dépositions des témoins. Il est inutile de publier ni cette plainte, ni les interrogatoires ; car ceux-ci ne contiennent que de sèches dénégations, et celles-là ne peuvent être citées en preuves.

NOTES.

(1) Epigraphe de l'Avocat du Diable.

(2) Remarquons en passant qu'il s'est toujours obstinément refusé à faire connaître son titre.

(3) Voyez la note qui suit la déposition de Lacroix.

(4) On affecte de publier depuis quelque tems que les personnes dont il s'agit ici, devaient au premier jour être arrêtées, et qu'on allait les poursuivre avec beaucoup de sévérité. Les supôts de Monseigneur ont daigné donner quelque publicité à cette intéressante nouvelle, et témoignaient tout leur contentement en se frottant les mains.

Ces petits moyens ne vous sont pas étrangers. Croyez-moi, mes beaux messieurs, l'ordre d'arrestation dont vous parlez, sera long à venir : quand la tranquillité publique ne reçoit aucune atteinte, quand l'autorité n'est elle-même attaquée ni compromise ; quand sur-tout elle est respectée, elle ne se mêle point du tout des petites querelles de particuliers. Il faut donc que quelqu'un veuille bien se rendre partie plaignante ou dénonciatrice. Eh bien ! faites

cela, chers Carmagnols, allons vite une bonne dénonciation, et vous aurez peut-être le doux plaisir de voir vos vœux se réaliser ; et chacun de vous aura quelque droit de succéder sur le chandelier au Curé de Vandœuvres.

(5) On peut en apporter une autre raison : un écrivain ne signe guères que les ouvrages sur lesquels il compte fonder sa réputation littéraire : et il est assez évident que les auteurs des pamphlets n'y ont jamais attaché la moindre importance. Sous ce rapport, ils ont même fait le sacrifice de leur amour-propre en se livrant à un travail utile pour le public, beaucoup plus que pour eux-mêmes. Ceci répond en même tems à ceux qui les ont jugé avec une sévérité que ne comporte jamais ce genre de productions.

(6) Tout ce qu'on verra en caractères italiques est extrait, mot pour mot, d'une lettre dont il va être parlé plus loin.

(7) Ce pauvre Presbytère va toujours en décroissant : il n'est plus composé aujourd'hui que de *Leboucher*, Prêtre normand ; & *Larmet*, le gobeur de pruneaux.

(8) On parle dans cette pastorale des devoirs du futur Evêque, et l'on promet que tous ses discours, toutes ses lettres pastorales ne seront jamais annoncées sous d'autres titres que celui-ci : *Dieu et la Patrie*. C'est précisément la première chose que *Blampoix* ait oubliée si-tôt qu'il s'est vu sur le chandelier.

(9) Il faut dire comment on a cette copie et beaucoup d'autres pièces. *Alléon* avait son petit intérêt en faisant *Blampoix* Evêque : il voulait être *Curé*, et non *Desservant* de Saint-Nizier ; mais malheureusement pour lui *Blampoix* le négligea quand il n'eut plus besoin de ses recommandations auprès du Métropolitain, *Blampoix* ne vit plus que , son confident, son secrétaire, son ami. *Alléon* fut abandonné à la merci des subalternes et *Souillard* fut chargé de le tracasser, ce dont il s'acquitta à merveille. Il devait toucher une rétribution sur le produit de la quête : on lui refusa toute espèce de secours, et le malheureux, âgé de 77 ans, périt d'inanition.

Il écrivit au Métropolitain pour se plaindre : il menaça *Blampoix* et compagnie de divulguer le secret commun, et de publier des pièces qu'il avait. . . . fut auprès de lui, le calina, fit ce qu'il pût pour avoir ces pièces, mais en vain. *Alléon* va trouver une personne très-connue, la prie de rédiger un mémoire, lui

laisse toutes les pièces, lui fait promettre de les publier, s'en retourne chez lui, et meurt deux heures après.

Cette même personne qui se trouvait en possession des pièces du défunt, et qui avait promis de les publier, avait rendu autrefois d'éminents services à *Blampoix* du tems de son procès criminel. Elle jugea à propos de lui continuer ses bons offices en différant cette publication, et ne s'est déterminée à faire usage de ces pièces que lorsque l'insolence du Curé de Vandœuvres l'a nécessité. Elle pousse encore la discrétion assez loin pour ne pas tout divulguer, et se réserve de le faire par la suite, si elle y est forcé.

(10) Voyez la pastorale du Presbytère.

(11) Certes, il l'a bien prouvé le jour de la prise de possession de Saint-Pierre, en passant à côté d'un Ecclésiastique.

E X T R A I T

*D'une Procédure criminelle, intentée contre
J. B. BLAMPOIX, Curé de Vandœuvres.*

INFORMATION faite par nous, Nicolas-François Dereims, Lieutenant-Général-Criminel au Baillage et Siège Présidial de Troyes, conjointement avec M. Claude Demare, Barois de Ledigny, Vice-Gérent de l'Officialité de Langres, en l'absence de M. l'Official; tant à la requête de M. le Promoteur en ladite Officialité, qu'à celle de M. le Procureur du Roi au Baillage de Troyes, Demandeurs et Accusateurs contre le sieur Jean-Baptiste Blampoix, Curé de Vandœuvres, Défendeur, commencée le 21 Novembre 1774.

JEANNE - ELIZABETH GOMBAUD, fille blanchisseuse, demeurant à Bar-sur-Seine, âgée de *vingt-cinq ans*, après avoir prêté serment, etc.

Dépose qu'elle a demeuré deux mois en qualité de servante chez le sieur Blampoix, curé de Vandœuvres; que pendant son séjour il lui a fait différentes sollicitations pour la séduire, et

qu'après quinze jours de résistance de la part d'elle déposante, il a usé de voies de fait, et commis le crime avec elle (1) ; que, malgré ses remontrances audit sieur curé sur l'excès de sa conduite, il lui répondait pour détruire ses scrupules *qu'elle était une bigote* ; que ses procédés et discours trop familiers ont engagé elle déposante à se soustraire à une occasion si dangereuse pour sa pudeur ; -- qu'elle a entendu dire pendant ce séjour chez ledit Blampoix, à Edmée Bossancourt, sa compagne, et sa précédente servante, que pendant les cinq mois qu'elle avait séjourné dans la maison curiale, le sieur curé avait employé les tentatives les plus criminelles pour l'engager à consentir à sa dissolution, et qu'il n'avait pu vaincre sa résistance que par des voies de fait, et avait agi de même avec ladite Edmée qu'avec elle déposante ; qu'une conduite aussi outrée de la part dudit curé, lui avait causé les plus grands chagrins ; qu'à l'occasion des remords que ces excès donnaient à ladite Edmée Bossancourt, elle en avait fait part audit curé, qui lui avait répondu qu'il fallait attendre un Jubilé pour s'en confesser ;

(1) « Cherchez, dit Saint Basile, l'homme qui a donné toute sa vie des témoignages signalés et constans de l'intégrité de ses mœurs, et de la solidité de sa vertu. Page 3 de la lettre pastorale publiée par le Presbytère, rédigée par Blampoix, et dans laquelle il se présente comme candidat pour l'Evêché.

-- qu'il lui ajoutait qu'on pouvait avoir des faiblesses, que le bon Dieu nous les pardonnerait, et qu'il lui avait donné l'absolution, et permis la communion cinq fois pendant un an ; que depuis ce tems elle a quitté la paroisse. -- Ajoute la déposante que pendant son séjour, ledit sieur curé lui a dit plusieurs fois *que ses sollicitations n'avaient rien de criminel ; qu'il n'y avait point de mal à faire ce qu'il lui proposait ; que cela était même nécessaire pour sa santé, et qu'on voulait donc le faire mourir en s'opposant à ses desirs ;* -- que le sieur curé lui a assuré qu'il pouvait bien voir dix ans une fille sans qu'il y parût ; -- que malgré ses scrupules sur ses confessions faites audit curé, et dont elle lui avait fait part tant au tribunal que chez lui, le curé avait voulu la rassurer en lui disant que ses confessions étaient bonnes ; -- qu'après avoir cessé de s'adresser à lui pour la confession, ledit curé en avait fait des reproches, et qu'il avait cherché à lui nuire en empêchant les bourgeois de Vandœuvres de la prendre en journée ; que le lendemain de ses excès avec elle ci-dessus déposés, il avait célébré la sainte Messe ; qu'elle déposante demeurant encore chez ledit curé, et s'y trouvant avec *Elizabeth Mailly*, couturière, et *Elizabeth Vinot*, fille d'un laboureur, ledit curé leur avait dit en sa présance qu'il « aimait mieux coucher avec une fille de son pays, que

» d'en embrasser une de celui-ci » ; qu'elles étaient trop scrupuleuses, et mettaient trop d'éclat dans leur résistance ; -- qu'enfin pour l'engager à vaincre ses scrupules sur les propositions outrées qu'il lui faisait, le curé lui disait qu'elle déposante ne risquait rien : que *sa mère en avait fait de même avec M. de Montgenau*, chapelain du château de Vandœuvres, ce que la déposante ne croit pas, ni sur le compte de sa mère, ni sur celui du sieur Montgenau (1) ; qui est tout ce qu'elle a dit savoir.

Marie-Marguerite Barrois, fille de Vincent Barrois, charron au Mesnil-Fouchard, âgée de *vingt-quatre ans*, etc.

Dépose que depuis deux ans ayant travaillé différentes fois du métier de couturière chez le sieur Blampoix, curé de Vandœuvres, elle y a été diverses fois témoin de quelques familiarités de sa part avec la nommée Anne Bourcelet, sa servante ; qu'elle lui frappait sur l'épaule, et le chatouillait... ; qu'elle l'a vue souvent, ladite Bourcelet, appuyée sur les genoux dudit curé, étant ladite fille assise par terre... ; que le

(1) « Méritons par nos jeunes... un premier Pasteur qui dirige tous nos pas suivant le cœur de Dieu, qui, par ses lumières, sa doctrine et ses mœurs, nous prêche et nous donne l'exemple de toutes les vertus civiques et chrétiennes ». Page 2 de la Lettre pastorale rédigée par Blampoix.

nommé

nommé Lacroix, domestique du sieur Curé, a dit à elle déposante qu'il avait vu le jour de Saint-Mammès dernier ledit curé en *flagrant délit* avec sa servante Bourceret ; qu'elle a ouï dire dans la paroisse que cette servante était enceinte.

Jeanne Thiébault, fille de Jean Thiébault, laboureur à Beuré, âgée de *dix-neuf ans*,

Dépose que s'étant présentée il y a environ un an chez le sieur curé de Vandœuvres pour se confesser, il lui proposa de la confesser dans sa chambre ; que sur la répugnance d'elle déposante, ayant dit au curé qu'elle voulait aller à l'Eglise, il insista pour qu'elle entrât dans sa salle, ajoutant qu'il ne voulait pas aller à l'Eglise pour une seule personne ; qu'elle fût effectivement entendue en confession dans ladite salle ; -- qu'elle a entendu dire que la nommée Anne Bourceret, sa servante, avait un commerce illicite avec ledit sieur curé.

Jean-Claude Charlot, notaire royal, demeurant à Vandœuvres, âgé de *trente-cinq ans*,

Dépose qu'il a ouï dire dans le public que le sieur curé avait dit à la dame Bonaventure Blavoyer, qu'il ne fallait point faire d'enfants, et

B

qu'il fallait badiner cela; -- que cela faisait perdre la beauté; qu'il sait de la fille Gombaud, demeurant actuellement à Bar-sur-Seine, qui était sortie depuis environ dix mois de la condition dudit curé, que pendant son séjour, il a joui d'elle une fois, et qu'ensuite elle a été à confesse à lui; -- qu'il a ouï dire à l'épouse de M. Guillaume, principal du collège de Vandœuvres, à celle du sieur Labille, et à une autre demoiselle de Troyes, nommée Philippe, que le curé leur avait dit qu'il n'y avait pas de mal à faire un enfant à une personne qu'on aimait bien; mais qu'il y aurait beaucoup de mal d'en faire à une personne qu'on n'aimerait pas; -- que dans une conversation que lui déposant a eu avec le sieur curé, il lui a entendu dire: qu'il s'élèverait avec force contre les personnes qui commettraient l'adultère; mais que pour les fornications simples, il ne les gronderait pas beaucoup (1).

(1) « Discernez l'homme qui soit en état de vous faire connaître, goûter, aimer la sainteté de notre croyance, distinguer, détester, abhorrer ces maximes épicuriennes qui démoralisent, ravalent l'espèce humaine. Page 4. Un Pasteur qui vous aime sans mollesse, vous reprenne sans aigreur . . . sa douceur doit être sans trop d'indulgence ». Page 5 de la lettre pastorale rédigée par Blampoix.

La plume se refuse à tracer les détails d'obscénités qui terminent cette déposition. Les éditeurs ne peuvent hésiter à les supprimer par respect pour la pudeur et pour la religion.

.....

 Charles Lebrun, chirurgien à Vandœuvres, dépose que la nommée Elizabeth Mailly a dit à lui déposant que le sieur curé avait séduit quatre filles, savoir; une première morte; la deuxième, Elizabeth Gombaud, la fille de Vinot, laboureur, et la quatrième Anne Bourceret; -- que ladite Bourceret lui avait dit qu'elle avait été sollicitée vivement par le curé de consentir à ses desirs criminels; qu'un jour ladite Bourceret était montée en sa présence après le souper avec le curé dans sa chambre pour l'aider à se coucher, et y était restée jusques vers minuit; que quelques jours après, ladite Bourceret avait dit à elle Mailly qu'elle était une fille perdue; que depuis ce moment elle ne s'était pas plainte des poursuites du curé: que ladite Mailly a dit à lui déposant tenir dudit curé qu'il savait des moyens d'habiter avec des filles sans leur faire d'enfans; qu'une dame de Vandœuvres lui avait dit que le curé lui avait dit qu'il ne fallait pas faire d'enfans, et qu'il voyait avec douleur sa beauté s'évanouir.

Gilbert-Charles Vanier, avocat en parlement, demeurant à Vandœuvres,

Dépose avoir ouï dire à la dame Turin que lorsqu'elle a renvoyé de chez elle la fille Gombaud, qu'elle avait prise par charité, qu'elle ne l'avait fait que parce que ladite Gombaud, lui avait déclaré avoir eu un commerce criminel avec M. le curé; qu'elle voulait sauver son ame; qu'il fallait que le curé périsse ou elle, qu'elle était bien conseillée, etc.

Anne Boullard, femme d'Antoine Préaut, manouvrier à Vandœuvres, âgée de trente-sept ans,

Dépose qu'allant fréquemment chez le sieur Blampoix, curé, en qualité de journalière, elle l'a vue prendre en sa présence des familiarités avec Anne Bourceret, sa servante, qui s'appuyait sur ses genoux, et s'y endormait, et ensuite commençait à se déshabiller devant son maître(1). Qu'elle a ouï dire au nommé Lacroix, domestique dudit curé, qu'il l'avait surpris le

(1) « Il faut qu'il n'y ait rien dans sa douceur qui puisse faire perdre à ceux qu'il conduira le respect qu'ils lui doivent ». Page 5 de la pastorale rédigée par Blampoix.

jour de Saint-Mammès commettant le mal avec ladite Bourceret. . . . , que le jour même que ledit curé apprit sa grossesse, il lui dit (à ladite Bourceret) *Voilà cependant le bruit qui court que vous êtes enceinte.*; que ladite Bourceret répondit: *Ce n'est pas de cette fois que je le suis, mais c'est d'une autre que vous savez bien, etc.*

François Gérard, serrurier à Vandœuvres, âgé de soixante ans,

Dépose que la nommée Gombaud lui avait rapporté qu'elle avait habité avec le sieur curé; qu'elle avait ajouté que ledit curé allant dire la messe après le crime commis, et elle Gombaud, lui ayant demandé pourquoi il allait dire la messe dans cet état, il lui avait répondu que c'était une bagatelle, etc.

Elizabeth Mailly, couturière, demeurant à Vandœuvres, âgée de trente-neuf ans,

Dépose qu'il est à sa connaissance que pendant qu'elle allait travailler de son état chez le sieur curé, plusieurs filles enceintes se sont présentées à lui pour se confesser; qu'après avoir fait leur confession en peu de tems, elles ont



été admises à la sainte Table ; qu'elle sait d'Elizabeth Vinot que ledit sieur curé lui avait dit savoir le moyen d'*habiter avec une fille* pendant vingt et trente ans sans qu'il y parût ; que le sieur curé conversant avec une dame , lui avait dit *qu'il voyait avec chagrin sa beauté s'évanouir ; qu'elle faisait trop d'enfans , et qu'il fallait s'en abstenir. . . .* que ledit curé lui avait dit en parlant du sexe de son pays , qu'il aimait mieux coucher avec elle , que d'en embrasser une de Vandœuvres ; que la fille Gombaudo lui a déclaré qu'il lui était arrivé deux fois de commettre le péché d'impureté avec ledit curé , après avoir été séduite par ses caresses et sollicitations ; que la nommée Huvé , sa servante décédée , après avoir demeuré chez ledit curé , lui a dit qu'elle avait un chagrin qu'elle ne pouvait dire à personne que la nommée Anne Bourceret qui avait quitté son service il y a environ deux ans , lui avait dit que le curé la sollicitait vivement au mal , en lui disant que « si elle ne voulait pas » y consentir , cela la ferait mourir ; mais que » si elle y consentait , *ce serait un moyen de la » garantir des maux d'estomac qu'elle avait » ainsi que lui curé »* ; qu'enfin il lui avait appris ce qu'elle ne savait pas , étant dans son innocence à son entrée chez lui ; -- qu'un dimanche matin dont elle ne peut citer la date , ladite Bource-

ret avait dit à elle déposante , étant en larmes , qu'elle était une fille perdue , quoiqu'il n'y eut qu'un mois qu'elle demeurât chez ledit curé , etc.

Nicolas Lacroix , manouvrier , demeurant à Vandœuvres , âgé de vingt-huit ans ,

Dépose que , pendant dix-huit mois environ qu'il a demeuré chez le curé de Vandœuvres en qualité de domestique , il l'a vu fréquemment prendre des familiarités avec la nommée Anne Bourceret , âgée d'environ vingt-trois ans , sa servante ; qu'il a ouï dire à la nommée Elizabeth Vinot , demeurant chez son père à Vandœuvres , que le curé lui avait dit qu'il savait les moyens d'habiter pendant trente ans avec une fille , sans lui faire d'enfans ; qu'il y avait des femmes qui faisaient trop d'enfans , et qui pouvaient bien s'en abstenir ; que ladite fille Vinot lui a dit que le curé lui avait offert un louis pour jouir d'elle ; qu'il a vu trois fois ledit curé en flagrant délit , commettant le crime avec sa servante ; que huit à neuf fois il a été témoin que ladite servante était couchée avec son maître (1) ; qu'il a soup-

(1) « Celui qui consentira à édifier son troupeau par une vie » exemplaire à étudier la différence des péchés , découvrir les remèdes convenables et efficaces , extirper les vices , planter les » vertus » Page 7 et 8 de la pastorale rédigée par Blampoix.

gonné la grossesse de cette fille , mais n'en a été sûr que par la voix publique ; que souvent ladite Bourceret restait le soir dans la cuisine avec ledit curé , qui partageait avec elle des biscuits , des dragées , lui faisait prendre différentes liqueurs , qu'il a soupçonné que ces liqueurs avaient l'objet de l'empêcher de concevoir ; qu'il a entendu une fois le curé solliciter ladite Bourceret de venir coucher avec lui , en lui disant *que c'était pour sa santé* ; qu'ensuite il entendit le sieur curé gémir. . . . Assure ledit déposant qu'il n'a jamais eu aucune part à la grossesse de ladite Bourceret. . . . qu'un jour qu'il ne peut citer dans le mois de juillet , le sieur curé ayant dit à ladite Bourceret qu'on disait dans le public qu'elle était enceinte ; elle lui répondit en pleurant qu'il l'abandonnerait ; que le curé la rassura , en lui promettant que si elle sortait , il lui donnerait douze louis ; qu'il lui ajouta qu'il fallait qu'elle épousât lui déposant ; qu'elle répondit être sûre qu'il ne l'épouserait pas , parce que le déposant les avait surpris dans les excès de leur mauvaise conduite. . . . que le jour même que ladite Bourceret a fait sa déclaration en présence du juge , et chez ledit curé sur le compte de lui déposant ; qu'elle monta dans sa chambre accompagnée de la femme Préaut et de la femme de la maison , disant à lui déposant qu'elle venait lui faire ses

adieux ; qu'il lui répondit qu'il n'en avait point à faire à une vilaine comme elle ; qu'après divers propos , elle lui rappella qu'il lui avait promis de l'épouser , à quoi il répondit qu'il est vrai que si elle eût été une honnête fille , il l'aurait épousée , mais qu'il savait depuis long-tems la manière dont elle se comportait ; qu'il avait bien prévu ce qu'il lui arrivait ; que c'était sa faute de ne pas être sortie plutôt de chez son maître que dans le même moment les deux frères du curé entrèrent dans la chambre , et demandèrent si les choses étaient arrangées entre le déposant et ladite Bourceret ; à quoi ledit déposant répondit qu'il n'avait aucun arrangement à prendre , et qu'ils pouvaient prendre la porte. . . . à quoi les frères du curé répartirent que le déposant était un f. . . . gueux ; qu'il y avait trois mois qu'ils avaient dit à leur frère de le mettre dehors , qu'ils se répandirent en invectives contre lui déposant ; qu'il leur en répondit de son côté ; qu'un des frères prit une chaise dont il aurait frappé le déposant s'il n'en eût été empêché par les femmes présentes , tandis que l'autre frère prenait un bâton pour en frapper le déposant , qui craignant fortit de son lit , courut à la fenêtre en criant au voleur , à l'assassin ; que lorsque les frères furent descendus dans la rue , ils continuèrent leurs invectives disant au déposant : -- *Viens ici , matin , f. . . .*

gueux , que nous te jettons dans la rivière ; qu'on te fasse boire plus que ton saoul » ; -- que lui témoin répondit par de semblables propos , en disant ; qu'on venait pour l'obliger à déclarer qu'il était l'auteur de la grossesse de la gueuse des frères et du sieur curé : qu'à l'occasion de ces voies de fait , lui déposant a rendu plainte tant à Vandœuvres qu'à Troyes ; et qu'après différentes poursuites et démarches , le sieur . . . dit à lui déposant en passant à Vandœuvres , logé chez le sieur Fremy-Bourgeois , qu'il fallait arranger cette affaire-là , qu'on lui payerait tous les frais jusqu'à ce jour ; que ledit sieur curé s'en chargerait ; que le lendemain ledit sieur . . . lui dit que la proposition de la veille avait été faite à condition que l'enfant à naître de ladite Bourceret serait au nom de lui déposant ; que le sieur curé présent confirmait ces mêmes propositions ; que lui déposant persista dans son refus de reconnaître l'enfant : que ledit . . . répondit ainsi que le sieur Fremy et le sieur curé , et aussi le sieur Guillaume , régent , que l'on ferait un billet de cinq cents livres , laquelle somme serait déposée par le sieur curé en main-tierce pour servir de garantie et indemnité de toutes les poursuites et demandes que ladite Bourceret pourrait former contre lui déposant ; et que si ladite Bourceret demeurerait tranquille sans former au-

cune demande , ledit billet serait rendu au sieur curé : ajoute le déposant que le sieur curé lui a offert deux louis pour ses faux-frais , se chargeant au surplus de tout le reste , et des déboursés du déposant ; etc. et a signé.

Nicolas-François Guillaume , régent du collège de Vandœuvres , âgé de trente-quatre ans ,

Dépose que Nicolas Lacroix , ancien domestique du sieur curé , étant venu lui raconter ses peines dans l'espérance d'en obtenir des secours et conseils que pourrait lui donner lui déposant ; ledit Lacroix est venu se jeter à ses pieds en lui disant que s'il l'abandonnait , il était un homme perdu ; que lui déposant lui demanda quelles étaient ses peines : que Lacroix lui répondit qu'il ne pouvait obtenir justice nulle part à l'occasion du procès qui lui était suscité par Anne Bourceret , servante du curé , laquelle se disait être enceinte des œuvres de lui Lacroix ; que lui déposant lui répondit qu'il avait ouï parler de ses chagrins ; que s'il était bien convaincu de son innocence , il ne lui refuserait pas les conseils nécessaires , mais qu'il fallait qu'il lui parlât avec franchise comme à un confesseur , parce que s'il arrivait que lui déposant s'aperçût qu'il eût été trompé par ledit Lacroix ,

non-seulement il pouvait s'attendre à s'en voir abandonné, mais même à voir lui déposant se rétracter solennellement de tout ce qu'il aurait pu faire de contraire à M. le curé à ce sujet; que ledit Lacroix parut de si bonne-foi à lui déposant, que cette bonne-foi était animée de larmes qui lui parurent des plus sincères, et l'engagèrent à adresser ledit Lacroix à M. pour qu'il jugeât lui-même des motifs qui l'avaient déterminé à lui adresser ledit Lacroix, afin de porter plainte à M. le Lieutenant-Général criminel de Troyes, ce qu'il fit devant nous; que depuis ce tems il a été sollicité par M. pour arranger la malheureuse affaire qui s'était élevée à l'occasion de M. le curé de Vandœuvres; qu'en effet lui déposant fut requis par M. Fremy de vouloir bien se transporter en la maison curiale pour s'expliquer avec M. le curé, afin de redevenir bons amis; que lui déposant répondit qu'il n'irait point, à quoi le sieur Fremy répondit: voulez-vous vous trouver ensemble dans ma maison? et là vous vous expliquerez; que lui déposant y consentit; qu'il s'y transporta à l'heure même, et y trouva M. le curé; que lui déposant communiqua à M. le curé la lettre qu'il avait reçue dudit sieur; qu'il lui conseilla même d'entrer dans les vues de tous les honnêtes gens qui s'intéressaient pour le sieur curé, qu'il fallait assoupir cette affaire qui pro-

bablement deviendrait très-désagréable, et que la scène occasionnée par les frères du sieur curé avait rendu des plus défavorables pour lui sieur curé; que lui déposant protesta toute la peine qu'il ressentait de ses chagrins, qu'il était prêt ainsi que M. à prêter les mains à tous les arrangemens possibles; qu'il fallait, de concert avec M. procureur, qui était alors à Vandœuvres, prendre tous les moyens les plus convenables de le tirer de cette mauvaise affaire, de sauver sa réputation; mais que lui déposant observait une chose, que s'étant chargé des intérêts de Lacroix, il ne ferait rien qui fût contraire à la persuasion qu'il avait de son innocence; qu'à cela le sieur curé lui répondit: « mais vous-même, Monsieur, n'êtes-vous pas vaincu de mon innocence? vous avez pénétré le cœur du garçon, vous savez jusqu'à sa plus petite pensée, et sûrement il vous est convenu que je n'étais pas coupable ». A quoi le déposant répondit: « Je suis d'autant plus surpris de l'observation que vous me faites, que je viens de vous protester l'envie que j'avais d'arranger cette affaire, dans laquelle je regrettais de m'être compromis, et afin que vous ne doutiez pas que je dis vrai, je veux actuellement que le garçon vienne devant vous et moi: vous allez entendre comme je vais lui parler: vous-même

vous vous joindrez à moi pour lui faire des reproches, si vous croyez pouvoir lui en faire, et s'il balance un instant dans les assertions qui m'ont convaincu, vous serez témoin des reproches dont je l'accablerai, et du repentir que je témoignerai. -- Que ledit sieur curé s'opposait à cette confrontation; mais que lui déposant, emporté par sa vivacité, courut dans une chambre voisine où était M. Fremy pour le prier d'envoyer chercher ledit Lacroix, ce qu'il fit; Que Lacroix étant arrivé, lui déposant commença par lui faire des reproches sur la conduite qu'il lui avait fait tenir; puisque M. Blampoix, curé présent, protestait du crime de Lacroix, qu'il était très-désagréable pour lui déposant de se trouver compromis dans cette affaire: qu'à l'instant le sieur curé se tournant vers Lacroix, lui reprocha son ingratitude, et lui dit que jamais il n'obtiendrait le pardon des crimes dont il était cause, que c'était donc ainsi qu'il traitait le meilleur des maîtres qui l'avait comblé de bienfaits; *qu'il apercevait déjà sur son front, dans ses yeux, sur ses traits, les sillons de l'enfer*: -- que ledit Lacroix lui répondit que jamais il n'avait rien fait qui méritât l'admission du ciel pour les faits dont le sieur curé l'accusait; que ledit Lacroix lui répéta plusieurs fois et avec la plus grande force que c'était lui,

Lacroix, qui était innocent, que M. le curé savait mieux que personne qui avait fait l'enfant, et que ce n'était pas lui Lacroix; qu'il l'interpellait de dire s'il avait jamais aperçu rien en lui Lacroix qu'il eût à lui reprocher; -- à quoi le sieur curé répondit qu'il ne s'était jamais aperçu de rien, et qu'il n'avait rien à lui reprocher: -- à quoi ledit Lacroix lui répondit: "il n'en est pas de même *de vous, Monsieur; car je vous ai vu en bien des circonstances*. . . . que lui dit Lacroix allait répéter, mais que lui déposant empêcha; demandant ledit Lacroix audit sieur curé: *Où allait donc coucher votre servante, toutes les fois que je me suis aperçu qu'elle n'était pas dans son lit?* -- A quoi le curé objectait: "Quelle était donc ton intention en venant visiter le lit de ma servante? ce n'était que pour consommer le crime dont elle t'accuse": -- point du tout, lui répondit Lacroix, "ce n'était pas mon dessein; je voulais m'assurer moi-même si ce que je soupçonnais était vrai ou faux". -- Que ces débats finirent par l'observation que fit le déposant qu'on n'était pas assemblé pour s'exhaler en reproches; mais pour parvenir à un accommodement: que M. porteur de la lettre dudit sieur lui avait proposé la veille d'engager le garçon à laisser subsister les choses

telles qu'elles étaient ; qu'on rembourserait audit Lacroix non - seulement l'argent qu'il avait consigné au Greffe du Baillage de Troyes , mais encore qu'on lui donnerait deux louis de dédommagement et intérêts pour tous les voyages et les peines que cette affaire avait pu lui occasionner ; que lui déposant avait observé que deux louis ne tiendraient jamais lieu audit Lacroix des dédommagemens auxquels il pourrait prétendre , si , laissant subsister la déclaration de ladite fille telle qu'elle étoit , on venait à l'attaquer ensuite tant pour les frais de gésine que pour les mois d'enfant pour lesquels il pourrait être recherché : à quoi ledit sieur répondit au déposant qu'il y avait un moyen d'éviter ce désagrément ; que M. le curé , *pour ne pas se compromettre , ne ferait aucun acte d'arrangement* , mais qu'on remettrait entre les mains de quelque honnête homme un billet de cinq cents livres souscrit dudit sieur curé ; que ledit honnête homme , choisi pour en être le dépositaire , le remettrait audit Lacroix , s'il arrivait qu'il fût inquieté pour les cas de l'observation dudit déposant , ne devant pas ignorer , lui déposant , que quand même une fille enceinte avait fait ses couches , elle n'étoit plus recevable à se pourvoir , ce dont lui déposant convint , au moyen de quoi lui déposant promit d'accepter cette

voie

voie d'arrangement , mais plusieurs personnes vinrent à la traverse ; persuadèrent audit Lacroix que cet arrangement n'étoit qu'un leurre , et pour le mieux attraper ; ce qui fit tout rompre , sans que lui déposant ait eu part à cette rupture : ajoute le déposant que la nommée Elisabeth Vinot lui a déclaré que le sieur curé lui avait dit *« qu'il savait les moyens d'habiter pendant dix ans avec une fille sans lui faire d'enfans , et qu'il n'y avait que les gueux qui s'amusaient à cela , que les seigneurs n'en faisaient qu'un ou deux , et pas davantage ; qu'elle ajouta que le sieur Blampoix , frère cadet dudit curé , la sollicitant un jour au crime (ce qu'il eût exécuté s'il ne fût entré une personne qui fit du bruit) dit qu'il n'y avait point de mal lorsqu'on ne faisait point d'enfant , et que son frère le curé ne l'en empêchait pas , pourvu qu'il évitât le scandale ; qu'il a ouï dire que le curé avait dit à la dame Bonaventure Blavoyer qu'il voyait avec chagrin sa beauté s'évanouir ; qu'elle faisait trop d'enfans , et qu'il fallait badiner cela ; que la fille Vinot , et la fille Mailly lui ont répété que le sieur curé leur avait dit : qu'il aimait mieux les filles de son pays ; qu'elles étoient accoutumées , quoiqu'on les vit , à ne point faire d'enfans , et qu'on s'offenserait moins s'il habitait avec une de son pays , que*



s'il en embrassait une de celui-ci ; que les mêmes filles lui ont assuré que le curé avait entendu en confession des filles dans sa chambre , qu'elles lui ont dit que le curé a commis tant par caresses , violence et surprise différens incestes spirituels avec différentes personnes de Vandœuvres ; que ledit curé avait causé des chagrins mortels à sa première servante ; que plusieurs dames lui ayant demandé *s'il y avait beaucoup de mal à une demoiselle de faire un petit enfant* , le curé avait répondu que si c'était des personnes *qui s'aimassent* , il n'y voyait point de mal ; qu'il n'y en aurait que dans le cas où elles se détesteraient : qu'il a oui dire à M. Charlot , notaire , que le curé lui avait dit qu'il prêcherait contre l'adultère , mais que pour les histoires des filles avec les garçons il n'en parlerait pas , etc. et a signé. (1)

(1) On voit que cette déposition est une des plus positives , et que , corroborant celles de Lacroix , elle donne la preuve la plus forte , non-seulement des dérèglemens du curé de Vandœuvres , mais encore de son hypocrisie et de son adresse à rejeter sur autrui ses propres fautes. Il faut dire maintenant quelle a été , pour son auteur , la suite de cette déclaration.

Guillaume exerçait à Vandœuvres les fonctions de Régent , et il y jouissait d'une estime méritée. Les habitans de cette paroisse venaient de se réunir , et de lui en donner des marques par un acte d'assemblée qui , contenant les plus grands éloges , lui assurait en même tems un supplément de rétribution. On y dit entre autres choses que sa *politesse* , sa *prudence* et sa *modestie* lui con-

Claude-François Dumey , Prêtre-Vicaire de Saint - Agnan à Chaumont , âgé de vingt-huit ans ,

Dépose que pendant deux ans environ qu'il

cilient l'estime de tous ceux qui le connaissent , et que , considérant l'intégrité de ses mœurs , son exactitude à remplir les devoirs de religion et de probité , on s'applaudit du choix qu'on a fait de lui. Le cit. Blampoix avait présidé à cette délibération , lorsque commença contre ce dernier la procédure criminelle dont on donne l'extrait. Le malheureux Guillaume devint alors l'objet de la plus violente persécution. Blampoix fait assembler de nouveau ses paroissiens : Guillaume n'est plus qu'un *échappé de Bicêtre* , où il a été dévenu très-long-tems pour faits graves : c'est un homme dangereux dans l'ordre de la société , et encore d'autres égards. Il est à la connaissance de tous qu'il s'est rendu l'ennemi de M. le curé de Vandœuvres , et le moteur de toute la procédure qui se fait contre ce dernier sur différens chefs d'accusation faux et controuvés , imaginés et instigués.

Il est assez plaisant , lorsque des filles accusent le curé de les avoir séduites , que des hommes disent que cela est faux et controuvé. Quoiqu'il en soit , Guillaume est expulsé de la paroisse trois mois après la délibération la plus flatteuse et la plus honorable.

Il se pourvoit contre la dernière comme calomnieuse : un procès est intenté aux signataires. Blampoix le fait évoquer au Parlement : Guillaume se rend à Paris pour en poursuivre la décision. Alors Blampoix le dénonce au Gouvernement comme un Ecclésiastique turbulent et factieux , qui cause le plus grand scandale à Vandœuvres. Il obtient une lettre de cachet , et Guillaume est en fuite pendant plusieurs mois.

Enfin il parvient à faire connaître à l'autorité que loin d'être un ecclésiastique , il a une femme et quatre enfans , et la lettre de cachet est supprimée.

a exercé le vicariat à Vandœuvres, il a toujours vu chez le sieur curé la nommée Bourceret, entrée à son service à l'âge de dix-neuf ans; qu'il a vu ledit curé administrer diverses fois la communion à des filles enceintes, et connues pour telles de tout le public; que les filles Mailly, Vinot et Gombaut lui ont rapporté que le curé leur avait dit qu'il *savait des moyens d'habiter avec des filles sans leur faire d'enfant*; que pendant le séjour de lui déposant chez ledit curé, il lui avait ouï dire que les filles de Vandœuvres étaient trop scrupuleuses; qu'on s'offenserait moins dans son pays de coucher avec une fille, que d'en embrasser une dans celui-ci... qu'il a ouï dire à la fille Mailly, qui avait soulagé la première servante du curé pendant sa maladie, que cette servante avait des regrets mortels relativement au curé, et qu'elle avait sur le cœur un secret qu'elle ne pouvait confier à aucun prêtre de la paroisse; que dans le

Blampoix était dès ce tems-là un gredin très-déshonné: il faisait parade de la persécution exercée contre Guillaume; car il fait dire aux adversaires de ce dernier dans des écritures signifiées, que si Guillaume ne se fût mêlé que de son école, au lieu de s'intriguer contre son curé, il n'aurait pas à se reprocher les malheurs dont il se plaint. Ceux qui voudront en savoir davantage sur cet objet peuvent consulter les mémoires produits de part & d'autre, et imprimés en 1775. Le résultat fut pour Guillaume une ruine totale et la perte de son état.

même tems de son séjour à la maison curiale, il a ouï dire à la nommée Bourceret alors servante du curé, que ledit curé la sollicitait très-vivement au mal et à des actions contraires à la pudeur, ce qui a été dit en présence de ladite Mailly, ajoutant ladite servante que si ledit sieur curé était malade, ses refus de consentir aux desirs impurs dudit sieur curé en étaient la cause; que lui déposant a été plusieurs fois témoin de beaucoup de familiarités de ladite servante avec son maître, comme de l'embrasser, s'appuyer sur les genoux dudit curé, et rester matin et soir un tems considérable dans sa chambre. . . . qu'il a vu diverses fois ledit curé faire prendre à sa servante une liqueur qu'il appelait élixir que dans le cours d'août dernier, lui déposant a appris par la voix publique que ladite Bourceret était enceinte; que le bruit public était qu'on voulait peut-être en charger le nommé Lacroix, domestique du curé. Le déposant as ure à cette occasion que, pendant qu'il a été à la cure, il n'a jamais été témoin, ni appris de personne que ledit Lacroix eût eu aucunes familiarités avec ladite Bourceret; que ledit Lacroix lui avait assuré que, pendant une petite absence de lui déposant, il avait été témoin d'horreurs commises et répétées plusieurs fois par ledit curé et sa servante; qu'étant lui.

même un jour dans le poële dudit curé , il entendit la fille Mailly lui dire qu'elle aimerait mieux mourir que de consentir aux empressemens d'un homme ; que le curé lui répondit que c'était une imbécille , etc. et a signé ,

DUMÉY, Prêtre.

Elizabeth Vinot, fille de Nicolas Vinot, laboureur , demeurant à Vandœuvres, âgée de vingt-quatre ans ,

Dépose qu'ayant souvent fréquenté la maison du curé en y portant des provisions et denrées, elle a entendu le sieur curé lui dire que *quand il verrait une fille pendant dix ans , il avait des moyens sûrs pour ne lui point faire d'enfans* ; qu'il lui a offert à elle déposante un louis pour coucher avec lui , ce qu'elle a refusé ; qu'il lui a dit deux fois qu'elle devrait *bien avoir des complaisances pour lui* ; qu'il n'y avait point de mal quand cela se faisait sans scandale, qu'il a voulu prendre deux fois des libertés sur elle , qu'elle s'en est défendue , et depuis ce tems elle n'a pas retourné chez ledit curé , etc. Et a signé ,

Elizabeth V I N O T.

Marie - Catherine Giraut , épouse du sieur Guillaume , Principal du Collège de Vandœuvres ,

Dépose qu'il y environ deux mois un jour qu'elle ne peut coter, le lendemain de la déclaration reçue par le sieur Bailly à la maison curiale, de la grossesse de la nommée Bourceret, ledit sieur Bailly , de Vandœuvres, vint chez elle déposante , et dit à son mari en présence du sieur Charlot, que le sieur curé était un *homme en place , et qu'il valait mieux sacrifier le domestique que le maître* ; à quoi le mari d'elle déposante répondit que ce domestique ayant mis sa confiance en lui, il ne le sacrifierait jamais. qu'il lui a été rapporté par mesdames Legris , Labille, mademoiselle Philippe, que sur leur demande faite au curé s'il croyait qu'il y eût du mal à une demoiselle de faire un enfant, il leur avait répondu que non, *lorsque cela se faisait avec une personne qu'on aimait*, etc. Et a signé ,

Marie G I R A U T.

Marguerite Liger, épouse du sieur Bonnaventure Blavoyer, demeurant à Vandœuvre,

Dépose qu'un jour parlant de ses enfants, le curé lui dit : *qu'elle en avait assez, qu'il n'en fallait plus faire* ; que ce propos lui a été répété plusieurs fois ; qu'elle a ouï parler de presque tous les faits énoncés dans la procédure contre ledit curé ; mais qu'elle n'a pas cherché à les approfondir. Et a signé,

Marguerite LIGER.

POST-SCRIPTUM.

SANS la pastorale publiée par le cit. Blampoix, sous le nom du Presbytère, nous ne connaîtrions pas encore toutes les vertus nécessaires à un Evêque, c'est lui-même qui nous en a instruits, et c'est sa faute aussi, si nous savons qu'il ne les a jamais pratiquées. Voilà pourtant cet homme, *ce chef PUISSANT EN ŒUVRES, capable de cicatriser les plaies de l'Eglise, et de la consoler dans le deuil affreux de sa désolante viduité.* C'est lui-même qui se complimente ainsi dans la pastorale qui a suivi son arrivée *sur le chandelier* : et il ajoute que pour ce *ministère de gloire et de sainteté, Dieu lui a donné la préférence sur les anges, et que sa mission est une marque visible de la protection du ciel.* Voyez ce beau Chérubin, et combien il a mérité cette préférence ; certes, le ciel n'a pas voulu nous protéger en nous donnant un pareil chef, et nous croirions plutôt que le diable nous l'a envoyé pour escamoter les femmes et les filles.

Après l'avoir pris sur un si haut ton, on le voit tout de suite descendre et faire une terrible chute, car il n'a pas plus de tenue qu'une catin, et il dit avec un excès d'humilité qu'étant igno-

rant (pas tout - à - fait) pécheur (concedo) plein de vices (cela n'est que trop prouvé) et léger en moyens , (oui et non) il est le moins digne de tous ceux sur lesquels la Divinité pouvait jeter les yeux , (très-grande vérité dont malheureusement pour lui il n'est pas très-pénétré) il a lutté pendant plus de six mois contre son élévation au ministère (pourquoi faisait-il écrire par Alléon au Métropolitain pour accélérer sa consécration ?) mais il a été appelé par tous (mensonge insigne : la population du Département monte à 232,453 habitans, il a été choisi par 6, faisant la majorité de 10, reste 232,449 dont il n'a pas eu les suffrages).

Pour se rendre intéressant et nous dorer la pilule , il ajoute qu'il s'empressera toujours de resserrer les nœuds qui unissent les familles. certes , c'est un beau moyen de resserrer ces nœuds, que de corrompre les femmes et les filles; de dire à celles-ci que leurs mères sont des carins , de reprocher à celles-là leur fécondité , de dépraver les mœurs , de détruire la rectitude des principes , et de préconiser par-tout le code affreux du libertinage.

Il est des personnes naturellement indulgentes qui nous reprochent trop de sévérité , qui prétendent que nous devons voiler les fautes du prochain , et que par notre conduite nous manquons

à la charité. Nous leur répondons avec un homme d'esprit que « quand un homme a l'impudeur » d'exposer lui-même sa turpitude au grand jour, » il est inutile et dangereux de le couvrir du » manteau de la charité ; mais qu'il faut au con- » traire l'obliger , le fouet à la main , d'aller ca- » cher sa honte , et que cette rigueur est l'effet » d'une sainte colère inspirée par la charité » même ». Nous croyons avoir rendu un ser- vice signalé à nos concitoyens en leur faisant connaître un homme qui veut usurper leur confiance , et se faire passer pour un saint , lorsqu'il devrait dans la retraite et l'humilité profiter de ses derniers jours pour se réconcilier avec Dieu et les hommes , en oubliant sur-tout les femmes.

LETTRE

Adressée aux Éditeurs par le cit. T...-C...

J'apprens, Citoyens, que vous livrez à l'impression un extrait de l'une des procédures criminelles suivies autrefois contre le curé de Vandœuvres que j'ai trop bien servi *in illo tempore* en qualité de Magistrat, et j'en demande pardon à qui de droit.

Oui, j'ai sauvé l'honneur de ce même *Blampoix*
Qui depuis . . . mais alors il était bon grivois.

et je lui pardonnais d'aimer le sexe ; mais je ne savais pas qu'il eût la prétention de figurer un jour parmi les saints : d'ailleurs il m'avait promis de s'amender.

Mes premiers regrets remontent en 1792 : à cette époque j'ai concouru comme Electeur à l'élevation du cit. *Sibille*, de pacifique mémoire, à qui *Blampoix* eut la hardiesse insolente de disputer la crosse. Je l'eusse accordée de bon cœur à son échine, mais je la refusais à ses mains. Nous avons vu cet ambitieux délirant ramper bassement, s'humilier servilement devant tous les Electeurs, leur prendre, leur baiser affectueusement les mains pour obtenir des suffrages qu'ils étaient loin de donner à un pareil reptile.

[45]

Votre dévouement pour le bien public doit, Citoyens, vous exposer à des dépenses : il est naturel et juste que chacun y contribue. Je vous annonce un souscripteur dans la personne du respectable *Souillard*, et je vous envoie l'original de la lettre qu'il m'adressa en floréal de l'an 8, époque où je comptois donner quelque publicité aux pièces que m'a laissées le cit. *Alléon*. Je suis persuadé que le cit. *Souillard* n'aura pas changé d'avis depuis (1).

J'ai l'honneur de vous saluer,

T - C

COPIE de la Lettre adressée par le citoyen
SOUILLARD, au cit. T...-C...

Troyes, le 18 floréal an 8.

Monsieur,

J'ai appris dans le public que vous êtes chargé de la rédaction d'un mémoire dirigé contre M. *Blampoix* et contre moi par le sieur *Alléon* dé-

(1) Personne en effet ne tient plus fortement que lui à son sentiment, et sur-tout à ses affections. Il fait un brillant éloge d'*Alléon*; en le demandant pour curé: deux mois après il le persécute cruellement, il le menace même de le traduire, ainsi que sa servante, devant le Juge de paix. Nous l'eussions fait, dit-il, si nous n'eussions pas craint de porter un scandale et de faire rire nos ennemis. C'est ainsi qu'il s'explique dans une lettre du 15 brumaire an 8.

funt, ce qui m'a fait un vrai plaisir, d'autant plus qu'il est tombé entre vos mains.

J'ai de plus appris par un de vos amis que les fonds vous manquaient pour faire les frais d'impression : je m'empresse, Monsieur, de vous offrir ma bourse, pour vous prouver combien je fais peu de cas de la plume et des calomnies de ce prêtre. Je veux être un des premiers souscripteurs. Réponse aussi-tôt, s'il vous plaît, mon argent est prêt.

J'ai l'honneur d'être, SOUILLARD (1).

RÉPONSE du citoyen T . . . - C

Au citoyen SOUILLARD.

Si les fonds me manquaient, vous seriez assurément le dernier auquel je m'adresserais pour faire ressource, et mes prétendus amis vous ont trompé.

J'ai dit que je ferais connaître la conduite indécente, les intrigues et les menées sourdes d'un nommé *Blampoix*, soi-disant Evêque de l'Aube (2) que qui que ce soit ne veut avouer ni reconnaître.

(1) Il n'y a pas d'honneur à être *Souillard*.

(2) Lui-même ne connaît pas bien son diocèse, tantôt il s'incruste Evêque de l'Aube, et tantôt Evêque de Troyes.

J'ai dit que dans les harnachemens du nazilleur il manquait une pièce propre à le crosser, et que je me chargeais de la fournir par amour pour la vérité.

J'ai dit et je répète que je n'entendais pas faire seul les frais du blanchissage de votre linge comme de celui de votre usurpateur; et puisque vous entrez en composition, je compterai sur votre offrande, sans que cela cependant puisse préjudicier au compte que la succession *Alléon* a droit de vous demander.

T . . . - C . . .

RÉPONSE

Des Éditeurs au citoyen T . . . C . . .

Nous vous remercions, Citoyen, de l'envoi que vous nous avez fait; mais nous n'avons pas de souscripteurs, et ne voulons pas du citoyen *Souillard* pour le nôtre. Nous pourrions imiter le cit. *Blampoix* qui tient au faubourg Saint-Jacques un bureau où l'on vend ses mandemens six sols pièce; mais nous ne voulons pas spéculer.



Vous regrettez ce que vous avez fait pour le
cit. Blampoix qui ne vous a pas tenu parole ,
et a continué son train de vie. Vous deviez vous
y attendre, Citoyen: *Chi lava la testa all' àsino,*
perde il ranno , ed il sapòne (1).

Nous avons l'honneur de vous saluer.

(1) Qui lave la tête d'un âne perd sa lessive.

*Incessamment la décision des Presbytères
sur la demande en béatification.*

Nota. Un Membre a proposé de béatifier aussi *Marton* , disant
que les vertus de son maître pouvaient compenser ses vices , et
qu'il était naturel de les envoyer au ciel l'un portant l'autre. On
doit délibérer incessamment sur cette proposition.

